

Conformément à l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le département publie chaque année, sur son site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de son périmètre, en précisant le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

SIREN	Collectivité	Année	somme des 10 plus hautes rémunérations	nombre de femmes	nombre d'hommes	nombre de mois
224 100 016	Conseil départemental de Loir-et-Cher	2018	950 721 €	2	8	120
224 100 016	Conseil départemental de Loir-et-Cher	2019	1 020 795 €	4	6	107